

10 RAISONS D'UTILISER MON CPF

Je prends ma carrière en main

Avec mon CPF, je finance ma formation tout au long de ma vie professionnelle :

- Je renforce mes compétences métier ou relationnelles,
- Je développe mon efficacité professionnelle,
- Je choisis des formations adaptées à mes ambitions.

J'accède simplement à mon CPF

Sur le site internet moncompteformation.gouv.fr ou sur l'application mobile moncompteformation, je me connecte avec mon numéro de sécurité sociale et mon mot de passe :

- Je consulte le montant disponible sur mon compte,
- Je recherche la formation qui correspond à mon projet,
- Je choisis ma session. Et je m'inscris, tout simplement.

À noter - Depuis octobre 2022, il est nécessaire d'utiliser France Connect pour s'inscrire à une formation sur la plateforme. Objectif : lutter contre les fraudes.

Je finance mon projet professionnel

Le coût de la formation est pris en charge via mon CPF. Cependant depuis le 26 février 2026, l'utilisation des droits CPF est plafonnée pour certaines formations :

- 1 500€ maximum pour les formations inscrites au Répertoire Spécifique, 1200€ pour les bilans de compétences ...
- Si le coût de la formation est supérieur au plafond fixé, je dois payer la différence. Je peux aussi solliciter mon employeur. Il peut accepter de financer le reste à charge si mon projet rejoint les priorités de l'entreprise

Participation Financière Obligatoire : De plus, pour utiliser vos droits formation, vous devez payer une somme forfaitaire (150€ en 2026), quels que soient vos droits CPF disponibles et le type de formation souhaitée. Le montant de cette participation est réévalué chaque année.

Je me forme quand je veux

Hors temps de travail, je choisis en toute autonomie la formation que je veux suivre.

- Pour une formation pendant le temps de travail, l'autorisation de mon employeur est nécessaire sur le calendrier de la formation.
- Je formule ma demande 60 jours avant le début d'une formation de moins de 6 mois, 120 jours avant le début d'une formation de 6 mois et plus.
- L'absence de réponse de mon employeur dans un délai d'un mois vaut acceptation.

À noter - Lorsque la formation est suivie sur le temps de travail, la rémunération du salarié est maintenue par l'employeur.

Mon CPF est personnel

En travaillant, je cumule des droits à la formation.

- Ces droits sont stockés dans mon Compte Personnel de Formation ou CPF.
- Le CPF remplace le DIF (Droit Individuel à la Formation) depuis 2015.

Mon **Compte Personnel de Formation** me permet de financer ma formation professionnelle tout au long de ma carrière

Il me suit toute ma vie pro

Mon CPF s'ouvre automatiquement lors de mon entrée dans la vie active :

- Il me suivra jusqu'à ma retraite.
- Même si je change d'entreprise ou de statut (salarié, agent public, demandeur d'emploi).
- Ainsi, je peux utiliser mon CPF pendant une période de chômage.

À noter - Utilisez vos droits CPF avant votre départ à la retraite. Après, il sera trop tard.

Mon CPF est alimenté de 500 € chaque année

Mon CPF était alimenté en heures. Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est alimenté en euros au rythme de 500 € chaque année.

- Si ma qualification est inférieure au CAP, je cumule 800 € par an.
- Je travaille à mi-temps ou plus, je cumule également 500 € par an.
- Je travaille moins qu'un mi temps, mes droits sont proportionnels à mon temps de travail.

À noter - Vos droits sont calculés automatiquement en fonction de votre activité grâce aux déclarations sociales obligatoires effectuées par votre employeur.

Il est plafonné à 5 000 €

Mon CPF est plafonné à 5 000 € ou à 8 000 € si ma qualification est < au CAP.

- Sont inclus dans ce plafond, mes heures de CPF non utilisées au 1^{er} janvier 2019.
- Elles ont été automatiquement converties en euros au taux de 15€/heure.
- Mes heures de DIF, également converties en euros, restent utilisables sans limite de temps.

Conseil - Une fois le plafond atteint, l'alimentation cesse. Utilisez vos droits régulièrement afin de pouvoir en acquérir d'autres.

Je choisis ma formation

Pour pouvoir utiliser mon CPF, je dois choisir une formation certifiante ou diplômante.

- Ces certifications peuvent porter sur des compétences métier : électricien, financier, gestionnaire des ressources humaines...
- Sur des compétences comportementales ou transversales : communication écrite ou orale, conduite de réunion...
- Je peux également utiliser mon CPF pour un accompagnement VAE, un bilan de compétences, le permis B et poids lourds, l'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise.

À noter - Certifiant ne veut pas dire long ! Certaines formations courtes de 2 ou 3 jours sont éligibles au CPF.

Je suis accompagné(e)

Seulement 34 % des salariés se sentent armés pour choisir seuls la bonne formation.

- Je peux bénéficier du Conseil en Évolution Professionnelle, un service gratuit et des professionnels qui m'accompagnent en toute confidentialité : mon-cep.org.
- Mon employeur peut aussi m'accompagner et me recommander certaines formations, c'est « gagnant-gagnant » : j'utilise mon CPF et je développe des compétences que je pourrai mettre en application au travail.

Conseil - Contactez votre service RH ou formation.

